



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mardi 8 septembre 2026 à 17h30

Salle du Conseil Municipal – Mairie de Cambo-les-Bains

I. COMPOSITION DE

LA SÉANCE

Président : M. Peio ETXELEKU (absent excusé, ayant donné pouvoir à M. Philippe LAUTROU)

Vice-Présidente : Mme Emmanuelle MEYNIER

Vice-Président délégué : M. Patrick LARREBAT

Séance présidée par : Mme Emmanuelle MEYNIER, Vice-Présidente, en l'absence du Président

Membres présents (10) :

- CAPDEVILLE Jean
- FORTIN Bruno
- GRACIET Pascale
- GUEPET Anne-Marie
- HIRIART-URRUTY Argitxu
- IBARRART Evelyne
- LARREBAT Patrick
- LAUTROU Philippe
- MEYNIER Emmanuelle
- PAPARAMBORDE BELIN Pantxo

Membres absents excusés ayant donné pouvoir (3) :

- ETXELEKU Peio — pouvoir donné à M. Philippe LAUTROU
- SAINT-MARTIN Arantxa — pouvoir donné à M. Patrick LARREBAT
- SORHAITZ Laetitia — pouvoir donné à Mme Emmanuelle MEYNIER

Membres absents excusés sans pouvoir (3) :

- DUPRE Rosalie
- KRAJCEVIC Cathy
- SHARPIN Mireille — excusée auprès de la Vice-Présidente

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Violaine LARRALDE, Directrice du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

II. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à **17h30** sous la présidence de **Mme Emmanuelle MEYNIER, Vice-Présidente**, en l'absence de M. Peio ETXELEKU, Président, qui a donné pouvoir à M. Philippe LAUTROU. Le quorum étant atteint (13 votants sur 16 membres en exercice), Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Vice-Présidente rappelle l'ordre du jour transmis par convocation, en précisant que deux demandes d'aide financière individuelle, transmises la veille par le Service Départemental Social et de l'Insertion (SDSEI), sont ajoutées à la séance.

III. ORDRE DU JOUR

Point n°1 – ADMINISTRATION : Approbation du procès-verbal du 27 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026, transmis en amont à l'ensemble des membres, est soumis à approbation. Aucune observation n'est formulée.

Point n°2 – GOUVERNANCE : Démission de M. Jean-Lou Caze

Madame la Vice-Présidente donne lecture du courrier de démission adressé par M. Jean-Lou Caze, membre du Conseil d'Administration représentant l'association des aînés (Club de l'Amitié) :

« Monsieur le Président, je viens par la présente vous informer de ma démission, à réception de ce courrier, de mes fonctions d'administrateur du CCAS, ceci pour des raisons de santé. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées. »

Madame la Vice-Présidente précise que, M. Caze ayant été nommé par arrêté de Monsieur le Maire parmi les membres extérieurs au conseil municipal, il appartient à ce dernier de prendre un nouvel arrêté pour désigner son remplaçant. Une piste avait été évoquée auprès de la CPTS Elgarrekin, association de professionnels de santé en cours de constitution, mais celle-ci ne dispose pour l'instant d'aucun profil à proposer ; le sujet sera repris dès que possible, le cas échéant par un appel à candidatures. M. Caze siégeait également à la commission de domiciliation et à la commission d'appel d'offres. Madame la Vice-Présidente sollicite les candidatures des administrateurs présents pour ces deux commissions.

Le Conseil d'Administration désigne M. Bruno FORTIN en qualité de membre de la commission de domiciliation, et M. Patrick LARREBAT en qualité de membre de la commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Caze.

Point n°3 – BUDGET

Madame la Directrice présente cinq points relatifs au budget du CCAS et de son budget annexe, le Service d'Aide à Domicile (SAD).

Rectification des résultats 2025 du SAD. Le budget primitif 2025 du SAD avait été voté en mars 2026, dans un contexte électoral n'ayant pas permis à la Trésorerie de transmettre ses comptes à temps pour un contrôle préalable. Le rapprochement effectué depuis a fait apparaître un écart de 194,65 € (une recette de la MSA comptabilisée deux fois). Les recettes de fonctionnement, votées à hauteur de 536 786,85 €, s'établissent en réalité à 536 592,20 € ; le résultat de clôture de la section de fonctionnement est rectifié de -14 712,89 € à -14 907,54 €, sans incidence sur la section d'investissement. Cette rectification conditionne également l'appel à la réserve de compensation gérée par le Conseil Départemental.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

Durées d'amortissement du SAD (M22). À la demande de la Trésorerie, il est proposé de fixer les durées d'amortissement des biens du budget annexe du SAD, sur le modèle de la délibération déjà prise en 2021 pour le budget principal du CCAS.

Décision modificative n°1 du CCAS (M57). Un travail de remise à plat des tableaux d'amortissement avec la Trésorerie fait apparaître un écart entre les crédits initialement votés (1 396,25 €) et le montant réellement dû (1 968,54 €), certains amortissements ayant été étalés. Cette différence, sans incidence sur l'équilibre général du budget, se traduit par un redéploiement de crédits depuis la ligne 6188 (dépenses imprévues) vers la ligne d'amortissements.

Régie d'avances et de recettes. Madame la Directrice expose que le CCAS ne dispose d'aucun moyen de paiement autre que le virement sur facture, ce qui pose régulièrement des difficultés pratiques (exemples cités : remplacement en urgence d'un thermomètre pour le portage de repas ; aide en espèces de 60 € à un bénéficiaire d'un secours d'urgence sans compte bancaire). Les avances personnelles d'agents ou d'élus, tolérées jusqu'ici, ne sont plus acceptées par la Trésorerie. La création d'une régie relevant du Président et non du Conseil d'Administration, il est proposé de déléguer au Président et à la Vice-Présidente l'autorisation de créer, modifier et supprimer par arrêté des régies d'avances et de recettes, les modalités de chaque régie étant fixées à cette occasion. Le Conseil d'Administration sera informé de toute création lors d'une prochaine séance.

Participation au FSL et au FSE 2026. Il est proposé de reconduire la participation votée l'an dernier au Fonds de Solidarité pour le Logement et au Fonds de Solidarité pour l'Énergie, soit 2 326 € et 997 € (3 323 € au total), montant déjà inscrit au budget primitif. À titre d'information, les montants reversés aux bénéficiaires de la commune se sont élevés à 4 726 € en 2023, 8 754 € en 2024 et 13 440 € en 2025.

Point n°4 – PORTAGE DE REPAS : Renouvellement du marché

Madame la Vice-Présidente rappelle que le marché conclu avec le prestataire Bertakoa, initialement prévu jusqu'au 30 juin 2026, a été prolongé au 31 décembre 2026 compte tenu du contexte électoral. Un nouveau marché doit être lancé pour une prise d'effet au 1er janvier 2027, avec une publication fin octobre 2026 au plus tard compte tenu des délais de procédure (environ neuf semaines). Il est envisagé une durée d'un an ferme, reconductible trois fois un an. Le service compte environ 40 repas livrés quotidiennement pour 50 à 60 bénéficiaires ; la dernière enquête de satisfaction (avril-mai 2026) fait état d'un taux de 98 % de satisfaction. Il est proposé d'autoriser Madame la Vice-Présidente à lancer la consultation, à accomplir les démarches nécessaires et à engager les dépenses afférentes, déjà inscrites au budget primitif.

Point n°5 – SERVICE D'AIDE À DOMICILE : Médiation de la consommation

Madame la Directrice expose que le SAD, en tant que service public, est tenu par le Code de la consommation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation. Il est proposé d'adhérer, via le RéSaad 64, au dispositif négocié par ce dernier auprès de la SAS CNPM Médiation Consommation à des conditions préférentielles : un engagement de trois ans pour un coût total de 115,20 € TTC.

Point n°6 – RESSOURCES HUMAINES

Maintien d'un CST commun. Le Conseil Municipal ayant voté le maintien d'un Comité Social Territorial commun à la Commune et au CCAS, il revient au Conseil d'Administration de se prononcer dans les mêmes termes. Au 1er janvier 2026, les effectifs concernés s'élèvent à 93 agents (69 pour la Commune, 24 pour le CCAS). Les élections professionnelles sont fixées au 10 décembre 2026.

Nombre de représentants au CST. Sur le modèle retenu par le Conseil Municipal, il est proposé de fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et trois suppléants), et à trois le



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

nombre de représentants titulaires de la collectivité (et trois suppléants), seul l'avis du collège des représentants du personnel étant recueilli en instance.

Autorisation d'ester en justice. En miroir de la délibération municipale du 29 juin 2026, et en l'absence de délégation générale de pouvoirs au Président, il est proposé de l'autoriser à ester en justice dans le cadre d'un éventuel contentieux lié au déroulement du CST commun ou à l'élection de ses délégués.

Point n°7 – ACTION SOCIALE : Aides financières individuelles

Ce point, non inscrit à la convocation, est ajouté en séance : deux dossiers transmis la veille par les assistantes sociales du SDSEI. Les montants sollicités sont présentés en plafonds maximaux pour le premier dossier, faute de devis définitifs.

Dossier de M. C. Âgé de 82 ans, retraité, il vit seul et isolé depuis 2010 dans un logement du parc social, sans enfants ; sa retraite s'élève à 1 034 € par mois complétée par une aide au logement de 254 €. Hospitalisé cet été, il a accepté depuis son retour à domicile la mise en place d'une aide à domicile, retardée par un problème dans la déclaration de ses ressources, ainsi que l'engagement d'une mesure de protection juridique. Il est sollicité un secours de 200 € maximum pour l'expertise médicale obligatoire à cette procédure, et 200 € maximum pour un traitement anti-puces à son domicile, soit 400 € maximum au total.

Dossier de Mme B. Âgée de 67 ans, veuve depuis 2017, elle vit seule dans le parc privé depuis 2012 et fait l'objet d'une procédure d'expulsion locative au stade de l'assignation (audience de référé le 12 octobre 2026). Une requête a été engagée auprès du juge des tutelles ; l'expertise médicale du 2 septembre 2026 préconise une sauvegarde de justice en urgence. Une saisine du FSL est engagée au titre de la dette locative (aide au logement de 286 € versée au bailleur). Il est sollicité un secours de 195 € pour l'expertise psychiatrique nécessaire à la saisine du juge des tutelles.

Point n°8 – ACTIONS SOCIALES DU CCAS (information)

Partenariat ReSanté Vous / Office 64. Mise en place d'ateliers à domicile animés par des psychologues et ergothérapeutes pour les personnes isolées de plus de 60 ans, en lien avec l'Office 64 ; lancement sur Cambo-les-Bains en septembre 2026. Un projet complémentaire de formation des aides à domicile au repérage des fragilités sociales est à l'étude (financement d'environ 20 000 € sur plusieurs années, sous réserve d'obtention des fonds par le biais du CPOM dont le dossier de demande est en cours de finalisation).

Semaine Bleue 2026. Thème national « Relions tous les âges dans des territoires engagés » : marche le mercredi de la Mairie jusqu'à l'IEC (20 ans de l'établissement) suivie d'un goûter partagé, projections de films vendredi (EHPAD/centres) et samedi (grand public) au cinéma, actions intergénérationnelles avec les partenaires du territoire.

Activités Physiques Adaptées. Une réunion d'information sera organisée prochainement pour le lancement de deux nouveaux cycles de six mois, financés via la Conférence des Financeurs.

Noël partagé. Troisième édition ; réunion du groupe de travail le vendredi 18 septembre 2026 à 14h30, événement ouvert à tous, repas partagé fin décembre très proche du 25 décembre (date à fixer).



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

Point n°9 – CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Madame la Directrice indique que la validation du règlement de fonctionnement du SAD, initialement prévue ce soir, est reportée : ce document doit préalablement être soumis pour avis au CST, qui se réunit le 24 septembre 2026. Une séance courte du Conseil d'Administration sera organisée début octobre 2026 pour procéder à cette validation, l'objectif restant de finaliser l'ensemble des documents légaux du service avant la fin de l'année.

IV. DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2026_09_01 : ADMINISTRATION – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_02 : GOUVERNANCE – Prise d'acte de la démission de M. Jean-Lou Caze

Le Conseil d'Administration **PREND ACTE** de la démission de M. Jean-Lou Caze de ses fonctions d'administrateur du CCAS. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_03 : FINANCES – Rectification des résultats 2025 du budget annexe du SAD

Le Conseil d'Administration **ADOpte** la rectification des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du SAD et l'affectation du résultat en découlant. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_04 : FINANCES – Durées d'amortissement du budget annexe du SAD (M22)

Le Conseil d'Administration **ADOpte** les durées d'amortissement du budget annexe du SAD. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_05 : FINANCES – Décision modificative n°1 du budget principal du CCAS (M57)

Le Conseil d'Administration **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_06 : FINANCES – Délégation au Président et à la Vice-Présidente pour la régie d'avances et de recettes

Le Conseil d'Administration **DÉLÈGUE** au Président et à la Vice-Présidente l'autorisation de créer, modifier et supprimer par arrêté des régies d'avances et de recettes du CCAS. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_07 : FINANCES – Participation au FSL et au FSE 2026

Le Conseil d'Administration **ADOpte** la participation du CCAS au FSL et au FSE 2026, pour un montant total de 3 323 €. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

Délibération 2026_09_08 : PORTAGE DE REPAS – Renouvellement du marché de portage de repas à domicile

Le Conseil d'Administration AUTORISE Madame la Vice-Présidente à lancer la consultation pour le renouvellement du marché de portage de repas à domicile et à engager les dépenses afférentes. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_09 : SERVICE D'AIDE À DOMICILE – Adhésion au dispositif de médiation de la consommation

Le Conseil d'Administration APPROUVE l'adhésion du CCAS, via le RéSaad 64, au dispositif de médiation de la consommation proposé par la SAS CNPM Médiation Consommation. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_10 : RESSOURCES HUMAINES – Maintien d'un Comité Social Territorial commun Commune / CCAS

Le Conseil d'Administration APPROUVE le maintien d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Cambo-les-Bains et le CCAS. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_11 : RESSOURCES HUMAINES – Fixation du nombre de représentants au CST commun

Le Conseil d'Administration FIXE à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et trois suppléants) et à trois le nombre de représentants titulaires de la collectivité (et trois suppléants) au CST commun. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_12 : RESSOURCES HUMAINES – Autorisation donnée au Président d'ester en justice

Le Conseil d'Administration AUTORISE le Président à ester en justice dans le cadre d'un contentieux lié au Comité Social Territorial commun ou à l'élection de ses délégués. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_13 : ACTION SOCIALE – Aide financière individuelle à M. C.

Le Conseil d'Administration ACCORDE à M. C. une aide financière individuelle de 200 € maximum au titre de l'expertise médicale et de 200 € maximum au titre du traitement anti-puces, soit 400 € maximum au total. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération 2026_09_14 : ACTION SOCIALE – Aide financière individuelle à Mme B.

Le Conseil d'Administration ACCORDE à Mme B. un secours de 195 € au titre de l'expertise psychiatrique nécessaire à la saisine du juge des tutelles. Adopté à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

V. QUESTIONS DIVERSES ET CALENDRIER

Les membres échangent sur plusieurs sujets d'actualité du CCAS : le suivi des bénéficiaires isolés inscrits au registre canicule (illustré par la difficulté rencontrée à joindre une bénéficiaire lors d'un épisode de forte chaleur, et une réflexion sur les protocoles de contact et l'opportunité d'un lieu climatisé accessible aux personnes isolées) ; la mise en place par la Commune de comités



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Procès-Verbal du Conseil d'Administration – Séance du 8 septembre 2026

consultatifs citoyens, dont un volet solidarité regroupant une quinzaine de personnes ; une proposition de visite de locaux par la Croix-Rouge.

Prochaines échéances :

- Lancement de la procédure de marché (MAPA) pour le portage de repas.
- Régularisation de la régie d'avances et de recettes auprès de la DGFIP.
- Réflexion à engager sur une éventuelle délégation générale de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président.
- Validation du règlement de fonctionnement du SAD, lors d'une séance courte début octobre, après avis du CST du 24 septembre. Les membres décident de fixer cette séance à la date du 13 octobre.

Prochains Conseils d'Administration :

- Mardi 13 octobre 2026 à 17h30.
- Mardi 17 novembre 2026 à 17h30.

VI. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h10.

Fait à Cambo-les-Bains, le 8 septembre 2026.

La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Emmanuelle MEYNIER



La Secrétaire de séance,
Mme Violaine LARRALDE